

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 46

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s avant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 46
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Chaque année, la Ville répond aux demandes de subvention pour le fonctionnement des clubs sportifs clermontois résidant sur le territoire communal.

Plusieurs critères servent à évaluer l'activité des associations :

- Le nombre de licenciés
- L'âge des licenciés répartis en quatre catégories et affecté d'un coefficient allant de 4 pour la formation des jeunes à 1 pour la pratique adulte

La répartition est ensuite modulée en fonction :

- Du type de pratique (fédérale, multisports, loisirs)
- Du niveau de l'évolution des athlètes
- De la qualification de l'encadrement
- Du nombre de dirigeants
- De l'organisation de stages et de formations
- Des déplacements effectués
- Du projet sportif de l'association

La Ville, soucieuse du développement de la pratique sportive amateur, consacre une enveloppe budgétaire (65 / 40 / 6574 / 272 – SDG 64) d'un montant de 250 000€.

Associations	Sport	BP 2021-2022	Autres subventions	Subvention fonctionnement 2021	Subvention fonctionnement sollicitée 2022	Subvention fonctionnement proposée 2022
AMICALE LAIQUE ANATOLE FRANCE BASKET	Basketball	3 000€	0€	2 000€	2 000€	2 000€
GYM A TOUT COEUR	Gymnastique	7 700€	2 964€	700€	700€	700€
VOILE AUVERGNE	Voile	37 700€	0€	2 500€	2 500€	2 500€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions ci-dessus.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/04/22

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe



Christine DULAC ROUGERIE